ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
8, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2009, OTTAWA (ONTARIO) Résolution 56 /2009

TITRE:	Mise en place de services et programmes indépendants de santé et de bien-être
OBJET:	Santé
PROPOSEUR(E):	Wallace Fox, Chef, Première Nation de Onion Lake, Sask.
COPROPOSEUR(E):	Wayne Monias, Chef, Première Nation de Louis Bull, Alb.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. Les Chefs en assemblée ont la responsabilité de protéger, de maintenir, de promouvoir, de soutenir et de défendre les droits inhérents, constitutionnels et issus de traités, la santé holistique et le bien-être de nos nations;

B. Le principal objectif des systèmes de santé et de bien-être est de mettre en œuvre le droit à des politiques autodéterminées de gouvernance et d'entreprise et d'avoir une « liberté de choix » quant à la mise en place d'un grand nombre de programmes sociaux, socioéconomiques, de santé et de bien-être à l'intention des citoyens détenteurs de droits inhérents et issus de traités;

C. L'état de santé et l'alimentation des enfants, des femmes, des hommes et des aînés détenteurs de droits inhérents et issus de traités sont très médiocres et que cette situation a des effets néfastes sur le bien-être spirituel, affectif, mental et physique;

D. Les loi(s), règlement(s) et programmes fédéraux et provinciaux actuels génèrent des politiques incompatibles qui ne permettent pas vraiment de promouvoir, de faire avancer et de fournir des programmes de santé et de bien-être efficaces à l'intention des citoyens détenteurs de droits inhérents et issus de traités;

E. Il est admis qu'il est nécessaire de préserver la vie et de promouvoir et améliorer la santé et le bien être de tous les citoyens détenteurs de droits inhérents et issus de traités en soutenant la mise en place de programmes, d'entreprises et de systèmes efficaces de santé et de bien-être;

F. Il est admis qu'il faut respecter et soutenir la « liberté des citoyens détenteurs de droits inhérents et issus de traités d'exercer leur droit de choisir » ou de mettre en place les éléments qu'ils jugent nécessaires à leur santé et à leur bien-être;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

G. La mise en place de systèmes de santé et de bien-être doit être intrinsèquement holistique et que les fournisseurs de services doivent incorporer des programmes de santé et de bien-être spirituel, affectif, mental et physique qui s'appuient et sont basés sur la constitution non écrite et sacrée provenant du Créateur, qui « confère spirituellement » aux tribus les bases coutumières uniques des droits;

H. L'Assemblée des Premières Nations a adopté et appuyé de nombreuses résolutions dans des circonstances semblables au cours de la dernière décennie, qui sont directement ou indirectement liées à l'économie, à la santé et au bien-être des citoyens détenteurs de droits inhérents et issus de traités.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Soutiennent la mise en place de systèmes de santé et de bien-être et d'initiatives de développement socioéconomique « indépendants » qui visent à examiner et à aider à améliorer les systèmes et programmes de santé et de bien-être actuels à l'intention des citoyens détenteurs de droits inhérents et issus de traités et en vue de préserver la vie.

2. Appuient l'avancement de systèmes et programmes de santé et de bien-être « novateurs » qui serviront au mieux les intérêts des citoyens détenteurs de droits inhérents et issus de traités, tel que le « confèrent spirituellement » la constitution non écrite et sacrée du Créateur et les bases des droits à la préservation de la vie.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL